

Un jardin comme on les aime...

Le contact avec madame Maillet a commencé par un petit mot qu'elle nous a adressé suite à la parution de notre numéro 12 : "Une recette pour jardiner sans polluer... merci pour le

petit magazine toujours très intéressant", accompagné d'un texte sur la tagète (voir ci-après). Depuis nous sommes allés à sa rencontre dans son jardin 100% naturel à Camlez.



Association de bienfaiteurs

Pour le potager, c'est la tagète (œillet d'Inde) que j'utilise pour éviter aux mouches de venir sur certains légumes. En plus, ça a aussi comme vertu de faire la chasse aux mauvaises herbes. C'est en plus très joli. Dans le même

esprit, dans le potager j'alterne un rang de poireaux, un rang de carottes. Le poireau empêche la mouche de la carotte et la carotte empêche le ver du poireau.

Orties

Je cultive les orties et j'en ai une utilisation diverse. Je les mange en omelette, soupe, cake salé. J'en fais aussi du purin qui est un répulsif naturel pour les pucerons et les acariens. Je le dilue avec de l'eau de pluie, j'effectue un dosage "à la louche". Au bout d'une semaine, je vaporise ma mixture et les rosiers revivent, repoussent, ils sont vraiment beaux.

esprit, dans le potager j'alterne un rang de poireaux, un rang de carottes. Le poireau empêche la mouche de la carotte et la carotte empêche le ver du poireau.

Orties

Je cultive les orties et j'en ai une utilisation diverse. Je les mange en omelette, soupe, cake salé. J'en fais aussi du purin qui est un répulsif naturel pour les pucerons et les acariens. Je le dilue avec de l'eau de pluie, j'effectue un dosage "à la louche". Au bout d'une semaine, je vaporise ma mixture et les rosiers revivent, repoussent, ils sont vraiment beaux.

Liberté

Dans mon jardin, c'est la liberté qui prime. Je laisse les plantes pousser et comme cela elles étouffent les mauvaises herbes. Cela m'évite d'avoir à les retirer. Je plante plus de plantes qui s'étouffent et l'entretien devient donc plus facile.

Astuce

J'ai également une petite astuce contre les mauvaises herbes : l'eau bouillie salée. Elle les détruit. Le seul inconvénient c'est qu'il faut refaire la manipulation régulièrement pour éviter les repousses trop fréquentes.

Une fleur de votre jardin chasse les insectes et les mauvaises herbes

On l'appelle tagète ou œillet d'Inde. Son feuillage a une odeur spéciale, un peu déplaisante, due à des glandes qui parsèment sa surface. Et c'est justement de là que la plante tient ses vertus.

En faisant bouillir les feuilles, on obtient une solution qui chasse les pucerons, les chenilles et détruit les œufs des insectes enfouis dans le sol.

En outre, il semble que les racines de tagète émettent une substance qui empêche la formation des champignons parasites jusqu'à une certaine distance et chasse de même les limaces et les vers mangeurs de racines.

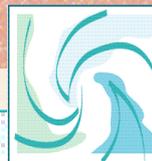
Agenda

Dimanche 12 juin
Ferme ouverte
à Kergwezennec en Bégard

Bernard Clech, agriculteur, ouvre les portes de son exploitation de 10 h à 18 h dans le cadre des Journées Bretagne Eau Pure. Au programme :

Stands, expositions, quizz et animations gratuites (balades nature guidées, randonnées, animations musicales ...)

Grillades à la ferme (inscrivez-vous auprès du bassin versant)



Dour hon douar
Jaudy-Guindy-Bizien

Directeur de la publication :

Jean Nicolas

Comité de rédaction :

Jean Nicolas,
Jean Le Calvez,
Patrick Le Borgne,
Janine Le Béhec,
Isabelle Cadiou,
Koulman Mathieu.

Conception, rédaction :

cibles & stratégies

Contact :

Dour hon douar
Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
Syndicat d'eau du Trégor
2, route de Kabatous
22660 TRÉLÉVERN
Téléphone : 02 96 15 19 19
Télécopie : 02 96 15 19 20

e.mail :

dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org



BRETAGNE



La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien.



Actualités

Le programme Dour hon douar est mis en place par tous les syndicats d'eau et les communautés de communes du territoire.

Attention sanctions... !

Un arrêté préfectoral en date d'avril 2005, marque un changement de cap dans la lutte pour la reconquête de l'eau. Désormais tout traitement phytosanitaire aux abords d'un fossé ou d'un point d'eau sera punissable. Les peines pourraient être lourdes !

Même si la lutte pour la reconquête de la qualité de l'eau fonctionne à plein régime depuis plusieurs années, elle se limitait encore trop souvent à des actions de sensibilisation et de prévention. Un renforcement de la réglementation semblait une nécessité. Ainsi par exemple, d'octobre 2003 à septembre 2004, sur des analyses réalisées sur 8 rivières bretonnes, 33 molécules phytosanitaires différentes ont dépassé la concentration réglementaire de 0,1 µg/L. La faute à qui ? A tout le monde : agriculteurs, particuliers, services espaces verts des collectivités... La sensibilisation simple avait atteint ses limites.

Des peines sévères

Dès l'article 1, l'arrêté préfectoral se montre on ne peut plus clair.

"Afin de réduire les risques de pollution des eaux de surface sur l'ensemble du territoire départemental, l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout".

Applicable depuis le premier mai, il fait aussi obligation aux jardineriers commercialisant ces produits de nous informer de ce renforcement de la réglementation. Mais le changement le plus important se situe du côté des sanctions puisque l'arrêté s'appuie sur l'article L 353-17 du code rural *"qui prévoit des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende"*.

Cet arrêté, pris de concert par les quatre préfectures bretonnes marque un coup d'accélérateur dans la lutte pour la protection de nos ressources en eau.

Qui s'en plaindra ?

En résumé

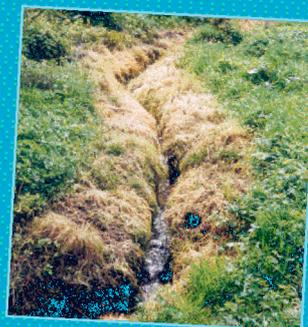
L'arrêté préfectoral prévoit :

- **Aucune application de produit phytosanitaire ne doit être réalisée à proximité des FOSSES, CANAUX, COURS D'EAU et POINTS D'EAU.**

- **Respectez une distance de un mètre à compter de la berge.**

- **Le traitement des bouches d'égout, des avaloirs et des caniveaux est interdit.**

Ces interdictions s'appliquent même s'il n'y a pas d'eau au moment du traitement.



Le désherbage chimique près d'un cours d'eau (herbe jaunissante) est visible et est désormais sévèrement sanctionné.



Oui aux orties !

Le purin d'orties cumule les qualités : engrais performant, préventif contre le mildiou, la rouille ou l'oïdium, répulsif des acariens et pucerons. En plus, il est 100% naturel et économique puisque c'est vous qui le préparez.

Fabrication

- **Hacher grossièrement 1 kg d'orties pour 10 litres d'eau. Laisser macérer.**
- **12 heures à 24 heures (à 18° C) pour obtenir un effet insecticide et fongicide.**
- **10 à 15 jours à 18° C (attendre que le mélange ne produise plus de bulles lorsqu'on le remue) pour servir d'engrais et de stimulateur de croissance.**

Dilution

- **5 % : traitements foliaires.**
- **10-20 % : arrosage au pied des plantes.**

Usages

- **Riche en azote, éléments organiques et minéraux et en oligo-éléments, constitue un engrais efficace.**
- **Préventif contre le mildiou, la rouille, l'oïdium.**
- **Répulsif des acariens, pucerons.**

Jardinons au naturel

"Jardinons au naturel", une expression qui sonne comme un pléonisme. Pourtant, à bien y regarder, la réalité est bien différente. Jardiner semble être aujourd'hui une compétition. Ainsi à grands renforts de produits de toutes sortes nous traitons tomates et salades contre les maladies, les insectes. En tout cas si en France, nous ne sommes plus champion d'Europe de football, nous restons (et de loin) champion d'Europe pour l'utilisation des produits de traitement.

Aujourd'hui, nous oublions les méthodes simples et efficaces utilisées par nos grands-parents pour jardiner au naturel. Jardiner au naturel c'est d'abord optimiser toutes les ressources de la nature et des plantes. Ainsi, la plantation de certaines espèces de plantes dans votre jardin protégera vos cultures de tel ou tel insecte. L'ail planté à côté de vos rosiers ou pêchers éloignera les champignons. Le thym protégera vos fraises... En associant ainsi vos plantes vous supprimez progressivement l'utilisation de tout produit de traitement. Pour vous, jardiner redeviendra un plaisir 100 % naturel, sûr et sain.

Légumes ou fruits	Association favorable pour le légume ou le fruit		
	contre le mildiou et rouille	contre les insectes	apports divers
Asperge		Tomate (torcolère)	Persil
Aubergine		Haricot (doryphore)	Souci
Betterave			Haricot nain, oignon
Cassis	Absinthe, ciboule		
Carotte		Urbaine (vert), radis (vert) herbe à rate	Aneth, ciboulette
Céleri et chou	Poireau, oignon		Chou, pomme de terre betterave + laitue
Concombre et cornichon		Haricot, ronce, ortie, herbes amaraïques (pâtisier, apivert, laitue (à l'ail) souci, capucine, aillet d'Inde, Quercion)	Chou, laitue
Courge		Haricot, souci (nématode), radis (scarabée)	
Fève		Capucine, souci	
Fraisier	Liliacées	Aneth (pueron)	Aspire (ergat vert), maïs, laitue, pomme de terre
Framboisier			Bourache, épinard, laitue
Groseillier		Pyrèthre, souci, thym	
Haricot		Rue (plante aromatique)	
Laitue		Ciboulette, tomate (arôme)	
Liliacées		Poireau, céleri, sarriette (pueron)	Betterave (ail), maïs (à l'ombre et ruisseau), carotte + chou-fleur
Maïs			Maïs, chou + betterave, radis (vert), pois
Pomme de terre	Ail, paillage ortie	Carotte, souci (poireau)	
Poignon		Liliacées	Haricot, pois, concombre
Rosier	Liliacées	Haricot (doryphore)	Raifort, céleri rave, chou
			Maïs
		Plantes aromatiques (pueron)	Ail (pariam)

Liliacés :

ail, échalotte, poireau, ciboulette...

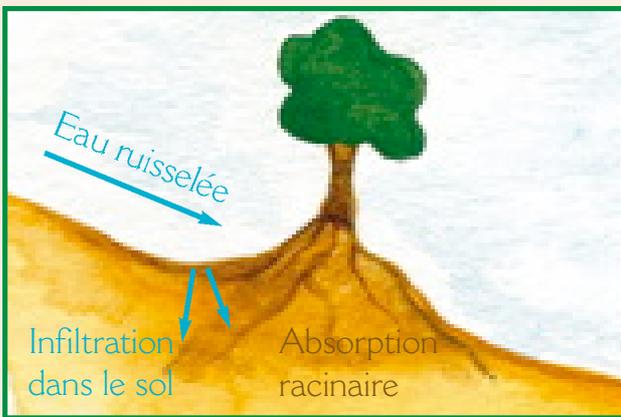
Apports divers :

associations qui favorisent la croissance des plantes



Les talus, mètre par mètre

Le bocage a façonné de tout temps notre paysage trégorrois. Le réseau de talus et de haies fait la liaison entre les terres cultivées, les prairies, les bois et les zones humides. Déjà évoqué dans notre numéro du mois de mars, les talus font l'objet d'une attention toute particulière de la part des animateurs Dour hon douar qui luttent chaque jour contre leur disparition.



La végétation bordant nos champs est devenue un enjeu majeur pour la protection de notre ressource en eau. Placés **perpendiculairement** à la pente, les talus boisés interceptent une partie des eaux de pluie et facilitent son infiltration dans le sol. L'eau stockée est restituée lentement à la rivière.

Le bocage limite de ce fait la rapidité de montée des crues et la gravité des étiages. Si les talus boisés freinent le ruissellement, ils contribuent également à lutter contre la pollution des rivières. Le sol filtre les polluants, par le biais d'une dégradation bactérienne, avant qu'ils n'atteignent les rivières. Les arbres recyclent une partie des éléments minéraux (azote, phosphore...) pour assurer leur propre croissance.

20 kilomètres ça compte

Depuis 2003, les animateurs du bassin versant multiplient les initiatives pour mobiliser les agriculteurs pour le relèvement de talus. Les démonstrations succèdent aux formations avec en plus un coup de pouce financier non négligeable (voir ci-contre).

Focalisée autour des cours d'eau nécessitant une protection prioritaire (par exemple le Sterenn), la sensibilisation fonctionne. Pour fin 2006, 20 kilomètres de talus et 12 kilomètres de haies seront réalisés. Mais ce qui compte ce n'est pas seulement de replanter les talus mais aussi de mieux les intégrer à l'environnement. *"Plutôt que de recouvrir les talus de bâches plastiques pour éviter la pousse de mauvaises herbes, nous privilégions le paillage naturel"* souligne Isabelle Cadiou, animatrice.

Une préconisation suivie par Robert Nicolas, agriculteur à Louargat : *"J'ai fait l'expérience de ne pas mettre de bâche plastique avant de planter un talus que j'ai fait autour de ma maison (la bâche est chère et pas très belle). Après avoir fait mes plantations, j'ai apporté de la paille broyée qui a eu pour effet de protéger mes plants.*

Maintenant, j'envisage de semer un trèfle mais pour couvrir le sol" souligne-t-il... Pour des talus utiles et plus beaux.

Des aides pour les talus

Des aides financières existent pour favoriser la création de talus :

- Vous réalisez moins de 500 m linéaires de talus : 60 % d'aides du Conseil général et 20 % du bassin versant.
- Vous êtes exploitant agricole et vous réalisez au moins 500 m de talus en zone non urbanisée : 60 % d'aides du Conseil général et 40 % du bassin versant.

Pour toute information, contactez Adeline Le Cornet ou Loïc Rochard au 02 96 15 19 19.



1 Démonstration de création de talus à Langoat



2 Les talus façonnant le paysage à Pouldouran



3 Talus planté protégeant le Jaudy



4 Talus nouvellement créé pour protéger le Sterenn, affluent du Guindy



5 Talus pour stopper le ruissellement